

# Appel à projet pour la valorisation de foncier agricole

Parcelles BS121– Commune de Koungou

## Éléments de contexte

Le foncier à vocation agricole a été identifié et classé en fonction de ses potentialités agronomiques par le schéma départemental d'aménagement agricole et rural de Mayotte (SDAARM).

Dans sa stratégie de développement agricole, l'EPFAM s'est engagé à contribuer à la préservation des espaces à fort potentiel agricole, à leur valorisation et leur aménagement pour permettre une augmentation de la production.

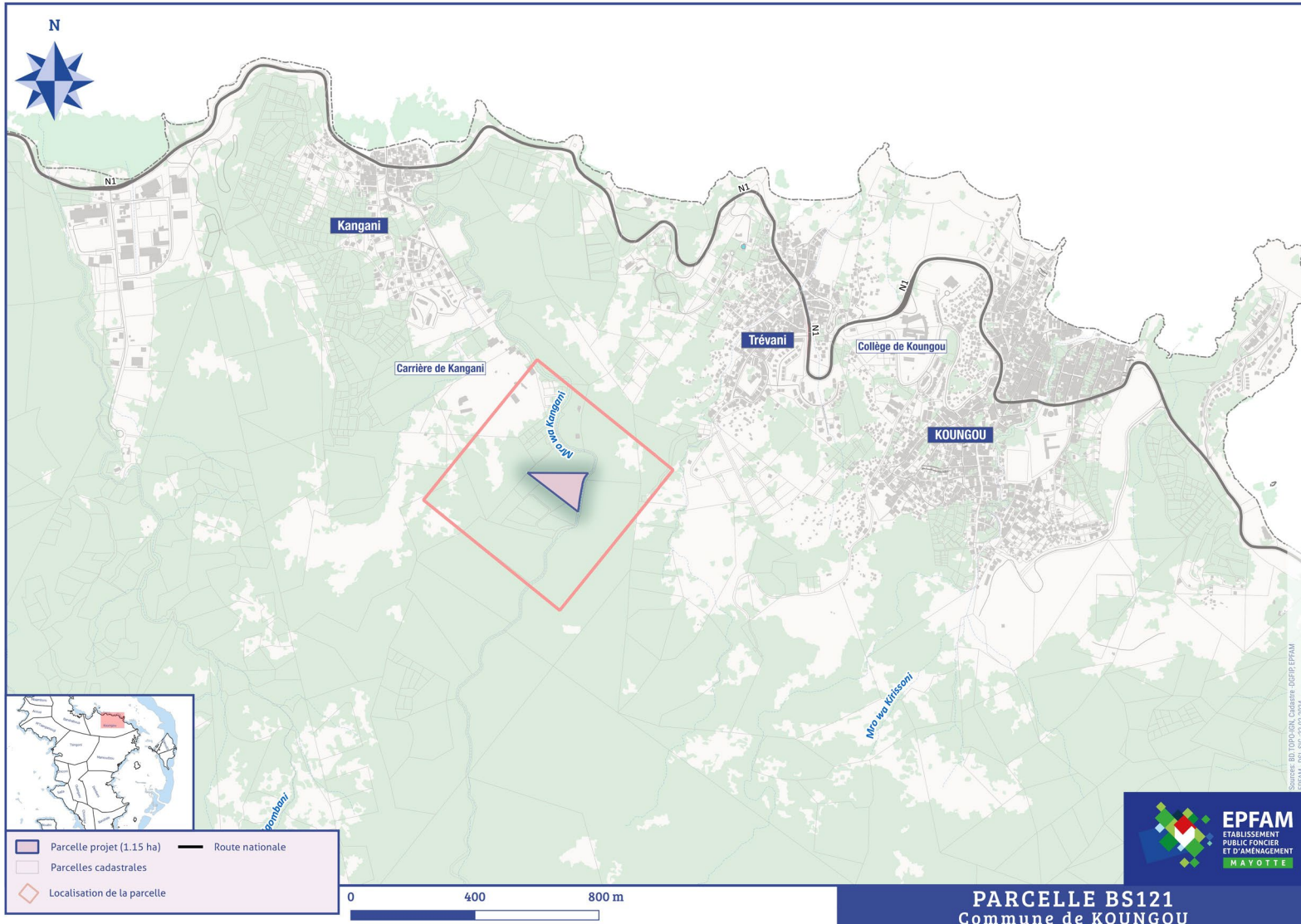
Via sa compétence « SAFER », l'EPFAM a acquis la parcelle BS121 d'une surface totale de 1,15 hectares à Kangani sur la commune de Koungou (voir localisation exacte en page suivante).

La parcelle comprend :

- une grande maison à usage d'habitation disposant d'une salle de séjour, quatre chambres, une salle de bain, une salle de douche, une cuisine, un cellier, deux bureaux, deux terrasses et une piscine,
- une maisonnette en dur composée de deux chambres avec varangue,
- un chalet en bois à ossature métallique composé de deux chambres, salon, petite cuisine, salle de bains et varangue,
- un petit chalet en bois sur pilotis d'environ 12 m<sup>2</sup>,
- un conteneur de vingt pieds avec varangue en cours d'aménagement à l'entrée,
- un autre conteneur de huit pieds à usage de salle d'eau en cours d'aménagement et adossé au premier,
- deux petits bâtiments en dur avec enclos pour l'élevage (volailles, lapins et petits ruminants).
- un hangar pour atelier de bricolage.

Le présent appel à projet concerne l'attribution de ce foncier équipé.

# Plan de situation de la parcelle





## Forme des candidatures – constitution du dossier

Les candidatures devront être déposées sous format papier au siège de l'EPFAM (Boulevard Marcel Henry, Cavani Stade – 97600 Mamoudzou), ou sous format informatique à l'adresse [projet.agricole@epfam.fr](mailto:projet.agricole@epfam.fr).

Le dossier de candidature sera constitué des documents suivants :

- ◆ Kbis de moins de 3 mois
- ◆ Pièce d'identité en cours de validité du porteur de projet ou représentant de la structure (CNI ou passeport pour les citoyens européens - titre de séjour pluriannuel pour les citoyens non européens).
- ◆ Curriculum vitae
- ◆ Justificatif de domiciliation à Mayotte
- ◆ Justificatifs d'expériences et des compétences mobilisées (diplômes, attestations, rapports d'activités, etc.)
- ◆ Pour les agriculteurs déjà en activité : Pacage/Attestation MSA
- ◆ Documents comptables des 2 dernières années (Bilan, compte de résultat, SIG)
- ◆ Un descriptif détaillé du projet comprenant le business plan sur 5 ans

Le dossier de candidature devra être entièrement rédigé en français. Il pourra être complété par tout élément ou document permettant d'apprécier l'intérêt ou la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat.

## Sélection des candidats

Les candidats devront proposer des projets comportant au minimum deux activités complémentaires, dont une activité agricole. Les autres domaines d'activité peuvent être de l'agrotourisme, de la formation agricole, de l'insertion par l'agriculture/entretien d'espaces verts, etc.

La sélection s'effectuera sur dossier et visite de terrain.

Le candidat retenu devra, dans un premier temps, louer le site pour une période limitée à 5 ans. Il doit être en capacité d'acheter la propriété dans la période de 5 ans ou à l'issue de cette période.

## Contacts utiles

Pour tout complément d'informations, vous pouvez :

- ▶ envoyer un mail à [projet.agricole@epfam.fr](mailto:projet.agricole@epfam.fr)
- ▶ téléphoner au 06 52 71 39 18

